

# Association Nationale de Formation en G erontologie

Association loi 1901

105 rue des Mourettes

26000 Valence

Email: anfg34@orange.fr

Tel: 04.82.85.49.58



## Conditions G en rales de Vente

### D signation

L'Association Nationale de Formation en G erontologie d signe un organisme de formation professionnelle, dont le si ge social est situ  au .876 rue du Mas de Verchant 34000 Montpellier.

L'Association Nationale de Formation en G erontologie met en place et dispense des formations inter et intra- tablissements, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de d signer par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation aupr s de l'Association Nationale de Formation en G erontologie
- stagiaire : la personne physique qui participe   une formation.
- CGV : les conditions g n rales de vente, d taill es ci-dessous.
- OPCO : les op rateurs de comp tence agr es charg s de collecter et g rer l'effort de formation des  tablissements.

### Objet et champ d'application

Les pr sentes Conditions G n rales de Vente d terminent les conditions applicables aux prestations de formation effectu es par l'Association Nationale de Formation en G erontologie pour le compte d'un client.

Toute commande de formation aupr s de l'association implique l'acceptation sans r serve du client des pr sentes Conditions G n rales de Vente. Ces conditions pr valent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions g n rales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, l'Association Nationale de Formation en G erontologie s'engage   fournir une convention au client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire renseign , dat , sign  et tamponn .

Un devis peut  tre  tabli entre l'Association Nationale de Formation en G erontologie, l'OPCO ou le client.

Un certificat de r alisation de l'action de formation, ainsi que des feuilles d' margement sont fournies.

### Prix et modalit s de paiement

Les prix des formations sont indiqu s en euros TTC. Le paiement est   effectuer apr s ex cution de la prestation,   r ception de la facture, au comptant. Le r glement des factures peut  tre effectu  par virement bancaire ou par ch que. Dans des situations exceptionnelles, il peut  tre proc d    un paiement  chelonn .

En tout  tat de cause, ces modalit s devront avoir  t  formalis es avant le d marrage de la formation.

### Prise en charge

Si le client b n ficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le d but de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas o  l'Association Nationale de Formation en G erontologie ne re oit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'int gralit  des co ts de formation sera factur e au client.

### Conditions de report et d'annulation d'une s ance de formation

L'annulation d'une s ance de formation est possible,   condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du d but de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par email   l'adresse anfg34@orange.fr.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une p nalit  d'annulation,   hauteur de 10% du co t total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le d but de la formation, une p nalit  d'annulation correspondant   50% du co t total initial sera factur e au client.

La demande de report de sa participation   une formation peut  tre effectu e par le client,   condition d'adresser une demande  crite   l'organisme de formation dans un d lai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inex cution de ses obligations suite   un  v nement fortuit ou   un cas de force majeure, l'Association Nationale de Formation en G erontologie ne pourra  tre tenue responsable   l' gard de ses clients. Ces derniers seront inform s par mail.

### Programme des formations

S'il le juge n cessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualit , la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de pr sentation ne sont ainsi fournis qu'  titre indicatif.

### Propri t  intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, num rique,  lectronique...), sont prot g s par la propri t  intellectuelle et le droit

Association Nationale de Formation en G erontologie | 105 rue des Mourettes Valence 26000 | Num ro SIRET: 48212210800046 | Num ro de d claration d'activit : 91340613634 (aupr s du pr fet de r gion de: Languedoc-Roussillon)

# Association Nationale de Formation en G rontologie

Association loi 1901

105 rue des Mourettes

26000 Valence

Email: anfg34@orange.fr

Tel: 04.82.85.49.58



d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut  tre effectu e sans l'accord expr s de l'Association Nationale de Formation en G rontologie. Le client s'engage   ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libert s**

Les informations   caract re personnel communiqu es par le client   l'Association Nationale de Formation en G rontologie sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier client le pour des prospections commerciales. Suivant la loi «informatique et libert s» du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'acc s, de rectification et d'opposition des donn es personnelles le concernant.

L'Association Nationale de Formation en G rontologie s'engage   appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropri es pour pr server la s curit , la confidentialit  et l'int grit  des donn es du client. Elle s'interdit de divulguer les donn es du client, sauf en cas de contrainte l gale.

## **Loi applicable et attribution de comp tence**

Les pr sentes Conditions G n rales de Vente sont encadr es par la loi fran aise. En cas de litige survenant entre l'Association Nationale de Formation en G rontologie et le client, la recherche d'une solution   l'amiable sera privil gi e.   d faut, l'affaire sera port e devant les tribunaux de Paris.